

## Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le 28 juin, à 19 heures, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Loup des Chaumes sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. PELLETIER.

**Titulaires présents** : Mesdames BARBIER, PERRIN, Messieurs ANGLADE, BAROT, BEAUJEAN, BEDOILLAT, BROCHARD, COLSON, CORDEAU, DELMAS, DUSSAPIN, GUILLOT, HORZINSKI, JULLIEN, JOUANIN, MARIÉ, MATHÉ, PELLETIER.

**Suppléants présents** : Mme BERNARDIN (représentant Mme PINCZON du SEL), M. SOUFFRIN (représentant Mme JOCHYMS), M. FOULTIER (représentant M. FAUCHER).

**Absents excusés** : Madame CAGLIONI, Messieurs ADAM, CHEMAIN, PERCHET, DE PAULE, RENAUDAT (démissionnaire).

**Pouvoir** : M. ADAM à M. JULLIEN, Mme CAGLIONI à Mme BERNARDIN, M. CHEMAIN à M. GUILLOT, M. DE PAULE à M. MATHÉ, M. PERCHET à Mme BARBIER.

M. GUILLOT est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Après adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2013, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil passe à l'ordre du jour.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents:**

- **ADOPTE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif en régie du territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher 2012 (communes de Vallenay et Saint-Loup-des-Chaumes) ;
- **APPROUVE** les rapports du délégataire du service public d'assainissement collectif VEOLIA EAU pour l'exercice 2012, le premier pour la commune de Lignièrès, le deuxième pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Saint Symphorien et Venesmes et le troisième pour la commune de Levet ;
- **ADOPTE** les rapports annuels établis par la DDT sur le prix et la qualité du service assainissement collectif en délégation de service public auprès de VEOLIA EAU pour l'exercice 2012, le premier pour la commune de Lignièrès, le second pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Saint Symphorien et Venesmes et le troisième pour la commune de Levet;
- **VALIDE** l'offre du cabinet d'ingénierie SEAF pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le territoire de la commune de Levet pour un montant HT de 6 900 € soit 8 252.40 € TTC.
- **VALIDE** l'offre du cabinet d'ingénierie SEAF pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une filière de traitement en remplacement de la station d'épuration de Chérigny à Venesmes pour un montant HT de 9 600 € soit 11 481.60 € TTC.
- **ATTRIBUE** le marché relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement des communes de Châteauneuf sur Cher et Venesmes – secteur route de Saint Amand (RD 35) à l'entreprise SMTPB – 21 Route du Cros – 03 410 DOMERAT pour un montant HT de 183 195.54 €.
- **ATTRIBUE** le marché relatif à la fourniture et la pose d'un pluviomètre à la STEP de Châteauneuf et d'un détecteur de surverse sur le déversoir d'orage de la rue du port à Châteauneuf sur Cher à l'entreprise VEOLIA EAU – 59 Rue Sarrault – 18 200 ST AMAND MONTROND pour un montant HT de 5 723.00 €
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Général du Cher et de l'Etat au titre de la DETR 2013 pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement (route de La Châtre, route Maréchal Joffre, rue de Barbançois, rue des Prés Rabots et chemin des Prés), commune de Lignièrès, au niveau du taux le plus élevé possible.

- **DECIDE** la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35/35ème) avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013 suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire au titre de la promotion interne de l'agent dans le grade d'agent de maîtrise territorial.
- **A 25 voix pour et 1 voix contre, DECIDE** la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet (35/35ème) avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013 suite au transfert intégral de l'activité Accueil Périscolaire de l'association Sport Anim's Centre à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> septembre 2013;
- **A 25 voix pour et 1 voix contre, DECIDE** la création de 4 postes d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée de 12 mois consécutifs avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour le service de l'accueil périscolaire de la façon suivante :
  - 1 poste de 16 h hebdomadaire annualisé sur le site de Levet ;
  - 1 poste de 12 h hebdomadaire annualisé sur le site de Châteauneuf ;
  - 2 postes de 8 h hebdomadaire annualisés sur le site de Venesmes et Lignières
- **DÉCIDE** de conclure dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013 deux contrats d'apprentissage au service technique (espaces verts) ;
- **ACCORDE** à la scène musicale des « Bains-Douches » une subvention de 10 000 € au titre des actions entreprises pour le premier semestre 2013 et à l'association « Musique en Boischaud Marche » une subvention de 5 000 € au titre des actions entreprises au cours de l'exercice 2012/2013;
- **VOTE** des décisions modificatives sur le budget général et sur le budget annexe de l'assainissement collectif en Délégation de Service Public ;
- **EMET** un avis favorable à la mise à disposition, l'accueil et l'utilisation du mobile Multimédia du Cher ;
- **DESIGNE** Monsieur JULLIEN représentant la Communauté de Communes pour le suivi de l'étude et la participation au comité de pilotage « Etude Paysagère » au Pays Berry St Amandois.
- **à 21 voix pour et 5 voix contre, DEMANDE** la reconnaissance du projet de la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon par l'Etat comme prioritaire et son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence.
- **EMET** un avis favorable au plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) de la commune de Saint Baudel.
- **EMET** un avis favorable à l'avenant au contrat d'infogérance signé avec DACTYL BURO le 10 mai 2012 pour un montant HT de 744 € ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.